

MARCHE N° 09295U

PESSAC

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC A PESSAC, DE L'AVENUE DE LA CALIFORNIE A LA RUE DE LA POUDRIERE

Avenant n° 1

ENTRE :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0549 du 24 septembre 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

D'une part,

Et

Monsieur Régis Lignon, Président, agissant au nom et pour le compte de la société MOTER S.A.S. ayant son siège social avenue des Martyrs de la Résistance 33694 Mérignac, inscrite au registre du commerce de la Gironde sous le numéro B 465 202 448

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Par marché 09295U, notre Etablissement public a confié les travaux d'aménagement de l'avenue du général Leclerc à Pessac, de l'avenue de la Californie à la rue de la Poudrière, à la société MOTER S.A.S. pour un montant global de 1 688 235 €HT.

En cours de chantier, il apparaît des sujétions imprévues ayant pour conséquences diverses variations des quantités prévues au marché ainsi que l'établissement de prix nouveaux.

1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions des quantités figurant au détail estimatif et des travaux supplémentaires.

2 – CONTENU DE L'AVENANT

L'avenant n°1 porte sur les points suivants exposés en objet.

2.1 – Les évolutions des quantités

La découverte, lors des phases de terrassement et de sondages, de branchements particuliers d'assainissement pluvial ainsi que des collecteurs en très mauvais état non repérés sur les plans des réseaux existants, conduit à adapter et à modifier très sensiblement le projet ce qui implique un nombre important de sondages complémentaires (*prix 1.5*).

Par ailleurs, ces reprises de réseaux entraînent des augmentations des quantités de tuyaux PVC (*prix 1.48*) pour les opérations de branchements (*prix 1.46 et 1.47*) des propriétés riveraines.

La nécessité d'adapter l'altimétrie du projet pour tenir compte des propriétés en contre bas par rapport à la chaussée actuelle, impose le fraisage de la structure de la voie (*prix 1.15*) sur toute sa largeur, avec deux passes à certains endroits. La quantité prévue au marché s'en trouve ainsi considérablement augmentée.

Le temps de séchage du béton désactivé (*prix 1.33*) pour la réalisation des entrées charretières générant une gêne importante pour les riverains et surtout pour les commerces, il est préférable de revêtir ces accès en enrobé noir (*prix 1.35*) recouvert de résine agrégats (*prix 1.21*). Ce qui explique l'augmentation de ces deux postes.

Ces adaptations du projet entraînent ainsi des augmentations et des diminutions de diverses quantités prévues au marché et se soldent par une économie prévisionnelle de 33 776,97 € HT.

2.2 – Les prix nouveaux

Prix nouveaux :

Afin d'adapter l'intervention de l'entreprise aux nouvelles contraintes et répondre aux demandes spécifiques de ce chantier, il est proposé les prix nouveaux suivants négociés par le maître d'œuvre et l'entreprise:

- A la demande du gestionnaire de la voirie, le raccord à angle droit des bordures est traité avec une pièce spéciale arrondie (*prix 0.1.61*).
 - Suite à l'auscultation de la chaussée (mesures de déflexion) il apparaît plus rationnel d'utiliser en couche de roulement un béton bitumineux semi-grenu (*prix 0.1.62*) en lieu et place du béton bitumineux très mince prévu initialement, de manière à répondre aux diverses adaptations liées au nivellement.
 - Les travaux de branchements évoqués précédemment, font l'objet de prestations spécifiques pour lesquelles les *prix 0.1.63, 0.1.64, 0.1.65 et 0.1.66* sont établis.
 - Parmi les prestations à réaliser, l'entreprise doit assurer le revêtement des trottoirs en calcaire stabilisé (*prix n°1.32* du BPU) et le revêtement des pistes cyclables en béton balayé (*prix n°1.34* du BPU).
- Or, en raison de travaux préalables non réalisés (enlèvement de supports EDF ou panneaux publicitaires, construction de clôture), l'entreprise devra intervenir sur de petites surfaces, ce qui lui imposera des conditions d'exécution tout à fait différentes pour lesquelles les *prix 0.1.67 et 0.1.68* sont établis.

Le tableau ci-dessous fait état de l'incidence financière de ces prix nouveaux:

O.1.61	Fourniture et pose de pièce spéciale T3 (angle à 90°)	u	206,00	63,10	12 998,60
O.1.62	Béton bitumineux semi grenu (BBSG)	m ²	15 000,00	9,00	135 000,00
O.1.63	Fourniture et pose de tuyau Ø400 BA	m	151,00	74,80	11 294,80
O.1.64	Fourniture et pose d'un regard de façade diam 300/315	u	18,00	510,00	9 180,00
O.1.65	Branchement d'immeuble Ø200mm (ou 150/160mm)	m	82,20	158,00	12 987,60
O.1.66	Mise à niveau de regard de visite sur chaussée	u	27,00	874,00	23 598,00
O.1.67	Calcaire stabilisé, mise en œuvre manlle et fractionnée	m ²	190,00	37,20	7 068,00
O.1.68	Béton balayé, mise en œuvre manlle et fractionnée	m ²	225,00	49,10	11 047,50
				Total HT :	223 174,50

3 – MONTANT DE L'AVENANT N°1

Le montant de l'avenant s'élève à 189 397,53 € HT

	Montant en € HT
Evolutions des quantités	-33 776,97
Travaux supplémentaires	223 174,50
Montant de l'avenant	189 397,53

4 – MONTANT GLOBAL DU MARCHE 09295U

Le montant global du marché initial est ainsi porté de 1 688 235 € HT à 1 877 632,53 € HT soit 2 245 648,51 € TTC.

5– DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution initialement fixé à 12 mois devra être prolongé:

- d'une part, proportionnellement à l'augmentation de la masse des travaux soit 1 mois et 10 jours.
- d'autre part, de 10 jours supplémentaires pour tenir compte du fractionnement de certaines prestations (postes 1.67 et 1.68).

Le délai d'exécution passe donc de 12 mois à 13 mois et 20 jours.

6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées

Fait à Bordeaux, Le

Le titulaire

le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux

DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
Centre Ingénierie

PESSAC
Avenue du Gén. LECLERC - Tranche 3

Marché N° 09 295U

N°	Désignation	U	Qté M Marché	Qté Tvx total	Qté QTvx - QM	P.U. €	P.H.T.
1.1	Panneau d'identification de chantier	u	2	0,00	-2,00	489,00	-978,00
1.2	Mise en place d'alternat de circulation	jour.	240	148,00	-92,00	38,20	-3 514,40
1.3	Constat d'huissier des extérieurs	ft	1	1,00	0,00	1310,00	0,00
1.4	Constat d'huissier des intérieurs	u	10	0,00	-10,00	164,00	-1 640,00
1.5	Sondages	m³	50	206,00	156,00	212,00	33 072,00
1.6	Terrassement mécanique avec évacuation	m³	7500	8 272,00	772,00	7,51	5 797,72
1.7	Terrassement mécanique sans évacuation	m³	2000	1 001,79	-998,21	3,90	-3 893,01
1.8	Terrassement à la main	m³	500	503,00	3,00	35,70	107,10
1.9	Démolition de béton armé ou roche dure	m³	200	362,98	162,98	47,00	7 660,06
1.10	Mise en œuvre de déblais en remblais	m³	2000	1 090,00	-910,00	3,04	-2 766,40
1.11	Remblai d'apport	m³	500	768,85	268,85	6,32	1 699,13
1.12	Textile géotechnique	m²	12000	2 069,52	-9 930,48	0,72	-7 149,95
1.13	Sciage de la couche de roulement	m	1500	823,61	-676,39	4,48	-3 030,23
1.14	Découpe de structure de chaussée	m	500	650,00	150,00	1,90	285,00
1.15	Fraisage chaussée	m²	12000	24 833,93	12 833,93	4,86	62 372,90
1.16	Grave non traitée, type B/Chaussée	m³	3350	487,98	-2 862,02	6,15	-17 601,42
1.17	Grave Bitume	m³	150	0,00	-150,00	38,30	-5 745,00
1.18	Enrobés à module élevé (E.M.E.)	m³	0	0,00	0,00	143,00	0,00
1.18.1	E.M.E RENFOVIA	m³	1920	1 741,86	-178,14	143,00	-25 474,02
1.19	Béton bitumineux mince (BBM)	m²	0	0,00	0,00	7,23	0,00
1.20	Béton bitumineux très mince (BBTM)	m²	15000	0,00	-15 000,00	5,59	-83 850,00
1.21	Pavés résine/agrégats	m²	550	0,00	-550,00	68,80	-37 840,00
1.22	Revêtement résine/agrégats	m²	350	3 153,00	2 803,00	26,30	73 718,90
1.23	Plus value pour travaux de nuit						
	a) fraisage	m²	5000	11 374,89	6 374,89	0,64	4 079,93
	b) mise en œuvre Béton bitumineux	m²	25000	17 439,30	-7 560,70	1,93	-14 592,15
	c) pavés résine/agrégats ou revêtement résine/agrégats	m²	500	0,00	-500,00	19,50	-9 750,00
1.24	Bordure spéciale pour "Quai Bus"	m	250	0,00	-250,00	57,50	-14 375,00
1.25	Bordure T3	m	5300	6 340,93	1 040,93	22,40	23 316,83
1.26	Bordure P1 ou P3	m	850	1 231,25	381,25	13,60	5 185,00
1.27	Bordure type I	m	100	57,20	-42,80	34,60	-1 480,88
1.28	Caniveaux béton coulé en place	m	4500	3 651,55	-848,45	14,20	-12 047,99
1.29	Caniveaux béton préfabriqué, type CC1	m	2000	1 200,90	-799,10	23,30	-18 619,03
1.30	Raccord chaussée	m	4500	3 368,35	-1 131,65	4,62	-5 228,22
1.31	Grave non traitée, type B/Trottoir	m³	4500	4 626,35	126,35	6,68	844,02
1.32	Calcaire stabilisé	m²	8000	7 558,00	-442,00	10,90	-4 817,80
1.33	Aire en béton désactivé	m²	4000	1 500,00	-2 500,00	31,60	-79 000,00
1.34	Aire en béton balayé	m²	4560	5 726,03	1 166,03	23,00	26 818,69
1.35	Béton bitumineux pour stationnement	m²	1000	3 926,30	2 926,30	10,10	29 555,63
1.36	Dalles podotactiles	m	260	178,60	-81,40	60,90	-4 957,26
1.37	Fosse d'arbre	u	60	45,00	-15,00	225,00	-3 375,00
1.38	Terre végétale	m³	300	484,38	184,38	30,00	5 531,40
1.39	Fourniture et plantation d'arbre d'alignement	u	60	45,00	-15,00	550,00	-8 250,00
1.40	Mur de soutènement	m²	150	169,00	19,00	136,00	2 584,00
1.41	Borne de sécurité	u	50	0,00	-50,00	75,00	-3 750,00
1.42	Barrière de protection	u	50	0,00	-50,00	250,00	-12 500,00
1.43	Entourage de candélabre	u	65	0,00	-65,00	73,20	-4 758,00

DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
Centre Ingénierie

PESSAC
Avenue du Gén. LECLERC - Tranche 3

Marché N° 09 295U

N°	Désignation	U	Qté M Marché	Qté Tvx total	Qté QTvx - QM	P.U. €	P.H.T.	
1.44	Bouche d'égout	u	70	77,00	7,00	627,00	4 389,00	
1.45	Bouche à grille	u	60	49,00	-11,00	444,00	-4 884,00	
1.46	Regard de visite préfabriqué :	u	10	46,00	36,00	959,00	34 524,00	
1.47	Branchement de BE, tuyau PVC Ø300mm	m	300	1 093,70	793,70	53,50	42 462,95	
1.48	Branchement en tuyau PVC Ø200mm	m	250	458,80	208,80	46,60	9 730,08	
1.49	Suppression de bouche d'égout ou de regard de visite	u	10	25,00	15,00	194,00	2 910,00	
1.50	Transformation de bouche d'égout en regard de visite	u	15	7,00	-8,00	194,00	-1 552,00	
1.51	Percement pour raccordement sur ouvrage existant	u	20	71,00	51,00	175,00	8 925,00	
1.52	Fourniture et pose de caniveau à grille	m	300	31,00	-269,00	146,00	-39 274,00	
1.53	Mise à niveau de regard de façade	u	80	43,00	-37,00	55,30	-2 046,10	
1.54	Remblai des fouilles en sable	m ³	455	1 610,00	1 155,00	13,90	16 054,50	
1.55	Fouille en tranchée pour réseaux sous chaussée	m	200	194,00	-6,00	46,50	-279,00	
1.56	Fouille en tranchée pour réseaux sous trottoir	m	2500	2 800,00	300,00	12,70	3 810,00	
1.57	Réservation pour réseaux :							
	a) Fourniture et pose de 5 gaines Ø45 PVC	m	2650	1 800,00	-850,00	6,20	-5 270,00	
	b) Fourniture et pose d'une gaine Ø75 TPC	m	200	35,00	-165,00	3,63	-598,95	
	c) Fourniture et pose d'une gaine Ø110 TPC	m	200	150,00	-50,00	4,10	-205,00	
1.58	Chambre L1T	u	15	11,00	-4,00	366,00	-1 464,00	
1.59	Chambre L2T	u	10	8,00	-2,00	557,00	-1 114,00	
1.60	Chambre L3T	u	5	14,00	9,00	940,00	8 460,00	
					sous total :		-33 776,97	
	PRIX SUPPLEMENTAIRES							
O.1.61	Fourniture et pose de pièce spéciale T3 (angle à 90°)	u	0,00	206,00	206,00	63,10	12 998,60	
O.1.62	Béton bitumineux semi grenu (BBSG)	m ²	0,00	15 000,00	15 000,00	9,00	135 000,00	
O.1.63	Fourniture et pose de tuyau Ø400 BA	m	0,00	151,00	151,00	74,80	11 294,80	
O.1.64	Fourniture et pose d'un regard de façade diam 300/315	u	0,00	18,00	18,00	510,00	9 180,00	
O.1.65	Branchement d'immeuble Ø200mm (ou 150/160mm)	m	0,00	82,20	82,20	158,00	12 987,60	
O.1.66	Mise à niveau de regard de visite sur chaussée	u	0,00	27,00	27,00	874,00	23 598,00	
O.1.67	Calcaire stabilisé, mise en œuvre manlle et fractionnée	m ²	0,00	190,00	190,00	37,20	7 068,00	
O.1.68	Béton balayé, mise en œuvre manlle et fractionnée	m ²	0,00	225,00	225,00	49,10	11 047,50	
						sous total :		223 174,50

Montant Marché :	2 019 129,06 € TTC
Montant Total Travaux :	2 245 648,51 € TTC
Montant de l'avenant :	226 519,45 € TTC

Total HT	189 397,53
TVA 19,6%	37 121,92
Total TTC	226 519,45